

**SNTRS**



**CNRS-INRIA  
INSERM-IRD  
INED**

# *En bref...*

SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33  
Courrier électronique : [sntrscgt@vjf.cnrs.fr](mailto:sntrscgt@vjf.cnrs.fr) - - Site web : <http://sntrscgt.vjf.cnrs.fr>

**Numéro 320 du 20 février 2013**

## **Communiqué du SNTRS-CGT**

### **La ministre annonce 8400 postes pour les chercheurs sous statut précaire Enfumage, lapsus (ou bonne nouvelle ?)**

Dans l'exposé des motifs de la future loi sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche, on peut lire : « **Afin de résorber la précarité qui s'est développée dans les laboratoires, 2 100 postes de fonctionnaires par an seront offerts aux chercheurs déjà présents sous statut précaire dans les 4 ans à venir** ». Cette déclaration a été reprise devant le CNESER par Madame Fioraso.

Cette déclaration est en totale contradiction avec toutes les positions précédentes du ministère. Celui-ci refusait toute ouverture de recrutements réservés aux docteurs susceptibles de postuler à des postes dits de niveau A+, c'est à dire dans les corps de Chargé de Recherche, d'Ingénieur de Recherche ou de Maître de Conférences. Il est vrai que nous sommes toujours en attente du décret d'ouverture de ces recrutements réservés !

Par contre, le ministère annonçait bien un plan de résorption de la précarité à hauteur de 2 100 emplois pendant 4 ans, mais principalement pour les personnels de catégorie C, B et A, c'est à dire de l'Adjoint Technique à l'Ingénieur d'Etudes. Ce chiffre correspond aux 8400 agents de ces catégories recensés dans les universités par le ministère et éligibles à la titularisation. Rappelons qu'il y avait aussi 1400 personnes recensées dans les organismes de recherche.

Cette annonce est certes une bonne nouvelle pour beaucoup de personnels techniques et administratifs des universités, mais ne règle en rien la situation des personnels des organismes et celle des docteurs précaires de la recherche recrutés notamment sur les projets de l'ANR.

**Le ministère doit clarifier rapidement sa position. Nous avons trop subi de déclarations fallacieuses avec les derniers gouvernements pour en accepter de nouvelles.**

Le SNTRS-CGT rappelle son exigence d'un plan de titularisation pour tous les précaires sur fonction pérenne, y compris les docteurs, et l'arrêt des non renouvellements abusifs de contrats que pratiquent en ce moment les organismes et les universités pour priver de leurs droits les CDD en place.

Villejuif, le 20 février 2013